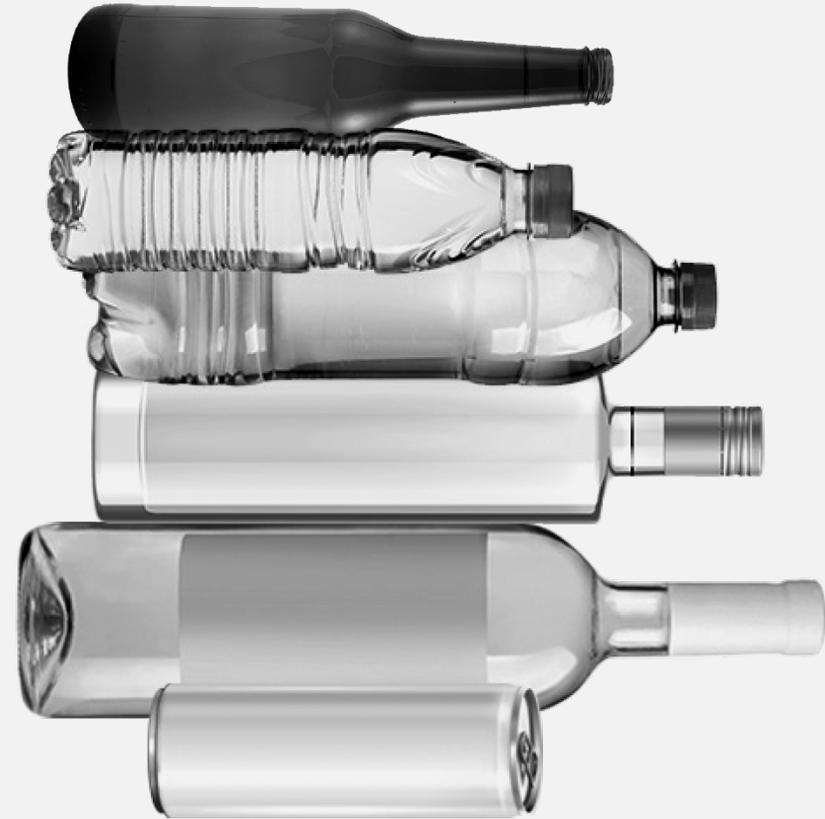


23 mars 2023

Présentation sur la modernisation de la consigne



Dates clés

Janvier 2020: Annonce de l'élargissement de la consigne

Février 2020 à aujourd'hui: Travaux d'accompagnement de l'industrie par RQ et réalisation d'études

Juillet 2021 à avril 2022: Réalisation de la phase 1 des projets pilotes

7 juillet 2022: Entrée en vigueur du Règlement visant l'élaboration, la mise en œuvre et le soutien financier d'un système de consigne de certains contenants

Octobre 2022 à aujourd'hui : Réalisation de la phase 2 des projets pilotes

24 octobre 2022: Désignation de l'AQRCB en tant qu'OGD

1^{er} novembre 2023: Déploiement du nouveau système (multicouches = 1^{er} novembre 2025)

Éléments du règlement

Contenants visés

- Tous contenants prêt-à-boire d'au moins 100 ml et d'au plus 2 litres.

Montant de consigne

- Uniformisation à 0,10\$ et 0,25\$ pour les contenants de verre de 500ml et plus.

Lieux de retour

- 1500; 375m² et plus (4 000 pieds carré);
- X lieux / tranche X d'habitant;
- Situé à moins de X km du lieu d'achat des contenants.

Éléments du règlement

Lieux de retours

- Obligation pour les détaillants de reprendre les contenants consignés, sur place ou dans un lieu distinct.
 - Regroupement possible.
- 3 types:
 - points de retour
 - centres de retour
 - points de retour en vrac

Objectifs du système

- 70% de taux de récupération pour 2026 et 85% pour 2030



OBJECTIFS VISÉS PAR LES PROJETS PILOTES

- Tester des équipements et des configurations en vue d'alimenter la réflexion et les travaux du gouvernement et des différentes parties prenantes dans l'élargissement de la consigne et sa modernisation selon une approche de responsabilité élargie des producteurs (REP)
- Mesurer les forces et faiblesses des différentes approches selon une vingtaine d'indicateurs dont :
 - l'expérience client et l'adhésion des citoyens au retour en dépôt des contenants consignés;
 - l'acceptabilité sociale notamment le niveau de plaintes lié au bruit ou l'emplacement;
 - la performance environnementale (déplacements clients, déplacements opérateurs, etc.);
 - la performance opérationnelle (capacité de recyclage des matières, temps d'attente, etc.).



ÉTAPES DE RÉALISATION

1. Confirmer les intentions des différentes parties prenantes vis-à-vis des pilotes
2. Développer les cahiers de charges des pilotes
3. Approbation des projets pilotes par les comités de pilotage interne et externe
4. Lancement et suivi des projets pilotes
5. Finaliser les projets pilotes et communications



7 PROJETS PILOTES RETENUS EN PHASE 1

- Centre de dépôt à Granby
- Kiosque à Châteauguay
- Récupération en magasin Maxi Papineau
- Annexe SAQ Dépôt à Terrebonne
- Centre de dépôt à Cap-de-la-Madeleine (3 détaillants)
- Centre de dépôt en région à Mont-Laurier
- Récupération en milieu urbain avec Les Valoristes

*Un 8^e projet potentiel a été abandonné en cours de route (enjeu au niveau de l'obtention du permis adéquat auprès de la municipalité)

Identification du pilote				Type de récupération					Autres activités		Gestionnaire			Équipements de dernière génération	Équipements standards
N ^o	Nom du pilote	Opérateur et localisation	Partenaires	Centre de dépôt	Bag drop	Kiosque	Annexe	Détaillant	Route de collecte ICI-CSP	Kiosque mobile	Détaillant (adjacent au site)	Groupe de détaillants	OBNL		
P1	Centre de dépôt automatisé	IGA St-Pierre	Sobeys	X	X				X		X			X	
		Granby	Tomra												
P2	Kiosque autonome	IGA Extra	Sobeys			X					X			X	
		Châteauguay	Tomra												
P3	Installation moderne chez un détaillant	Maxi Papineau/Crémazie	Loblaws					X			X			X	
		Montréal	Tomra												
P4	Annexe SAQ	SAQ Dépôt	SAQ				X				X			X	
		Terrebonne	Tomra												
P5	Centre de dépôt regroupement de détaillants	Détaillants		X								X			X
		Cap-de-la-Madeleine													
P6	Récupération région éloignée	Zone Emploi		X	X				X				X		X
		Mont-Laurier													
P7*	Point de collecte multimatières	Fondation La Collecte		X	X								X	X	
		(GFGS) Montréal	Tomra												
P8	Projets de récupération urbains	COOP Les Valoristes			X				X	X			X		X
		Montréal													

Au Québec, on réinvente la consigne



**À TERREBONNE,
ON RÉINVENTE
LA CONSIGNE**

Bouteille de vin

Carton de lait ou de jus

Bouteille d'eau

Merci de participer au projet pilote de modernisation de la consigne!

1 Contenants acceptés et remboursés en tout temps

Il s'agit des canettes d'aluminium et des bouteilles de plastique ou de verre, portant la mention «Consignée Québec».

2 Contenants nouvellement acceptés, mais non remboursés

Les contenants de boisson (comme les bouteilles de vin et de spiritueux, les bouteilles d'eau, les contenants de jus ou de lait et autres boissons actuellement non consignées) sont acceptés dans le cadre du projet pilote, mais ne sont pas remboursés pour l'instant.

3 Contenants non acceptés

Les contenants de boisson de moins de 100 mL et de plus de 2 L et certains types de contenants comme les pots ou bocaux en verre, les contenants pour la lessive, Les contenants en verre à utilisation multiple (comme les bouteilles de bières brunes et certains contenants de lait) ne sont pas non plus repris.

onconsigne.ca



PRINCIPAUX CONSTATS DE LA PHASE 1

- Le taux de retour de contenants actuellement non consignés est resté relativement faible tout au long des pilotes (un peu plus de 7 %).
- Le taux de retour des contenants de cartons est demeuré très faible (moins de 0,6 % de tous les contenants).
- La manutention et le transport des contenants de verre récupéré et broyé par des récupératrices automatisées (RA) nécessite l'utilisation d'équipements spécialisés dû au poids et à la nature coupante de la matière.
- La motivation des opérateurs au points de retour est essentielle à la performance et au bon fonctionnement de ceux-ci.
- La rareté de la main-d'œuvre a un effet direct sur la qualité du service de récupération des contenants.



PRINCIPAUX CONSTATS DE LA PHASE 1

- Il est possible, grâce à l'évolution technologique des récupératrices automatisées, de gagner en autonomie (temps de fonctionnement sans intervention humaine). Toutefois, une intervention humaine occasionnelle demeure nécessaire pour assurer un bon fonctionnement.
- Le nombre de postes de récupération disponibles sur un site (nombre de RA ou de postes d'accueil):
 - Augmente la capacité de récupération globale du site;
 - Diminue les lignes d'attente en périodes fortement achalandées;
 - Diminue la vulnérabilité face aux pannes et aux interventions d'entretien des récupératrices automatisées.



CE QU'ON RETIENT POUR LE DÉPLOIEMENT DU FUTUR SYSTÈME

- L'utilisation d'équipements automatisés pour l'identification, la compression, l'établissement de la valeur du remboursement et le paiement électronique des contenants consignés est l'avenue à privilégier.
- Le recours aux technologies de récupération doit être privilégié, quelle que soit la nature du point de collecte ou de l'opérateur.
- La communication aux citoyens doit être plus importante et plus régulière. Les équipements automatisés peuvent servir d'interface de communication pour accompagner le citoyen (contenant non consigné ou non accepté, valeur de la consigne, etc.).
- L'implication des municipalités du Québec tôt dans le processus de conception du nouveau système de consigne est la clé pour développer une approche intégrée et efficace au contexte urbain.



PHASE 2

- Qui est l'AQRCB?
- Partenariat en cours avec l'AQRCB pour la réalisation de la phase 2 des pilotes
 - incluant le maintien du comité de pilotage réunissant les parties prenantes et RECYC-QUÉBEC.
- Objectif : réaliser de nouveaux apprentissages, notamment en testant de nouveaux équipements et en réalisant un pilote en milieu densément peuplé.
 - Participation de RECYC-QUÉBEC à une étude réalisée par l'AQRCB sur la transition du contenant à remplissage multiple (CRM) dans le système modernisé de consigne élargie;
 - Élaboration d'un guide à l'intention des municipalités afin de faciliter l'aménagement des lieux de retour;
 - Collaboration avec l'AQRCB pour de nouveaux projets pilotes.





PHASE 2

- État d'avancement :
 - Poursuite du pilote avec la coopérative Les Valoristes Montréal confirmée jusqu'au 31 mars 2023.
 - Projet pilote avec récupératrice automatisée:
 - Test du kiosque de Machinex à Victoriaville.
 - Projets pilotes en zone densément peuplée:
 - Deux sites à Québec (St-Roch et Limoilou) afin de tester le concept de « bag drop ».
 - Des discussions sont en cours au sujet du potentiel développement d'un 3^e pilote en zone densément peuplée (Montréal ou Québec).

Modernisation du système de consigne

Victoriaville

- Kiosque indépendant
- Ouverture 24 octobre 2022
- Implication du détaillant Métro
- Utilisation de l'annexe SAQ pour entreposage



Modernisation du système de consigne

- Deux récupératrices automatisées
- Flux léger et lourd



Modernisation du système de consigne

Québec (Limoilou et St-Roch)

- Dépôts de sacs - ConsignExpress



Dépôts de sacs

• Fonctionnement

- a) Création d'un compte client via onconsigne.ca
- b) Le citoyen peut utiliser ses propres sacs (formats recommandés)
- c) Envoi postal d'étiquettes ou impression via une imprimante chez un détaillant local (Code QR associé au compte client)
- d) Scan du code QR associé au compte client pour débarrer la porte du conteneur
- e) Décompte des sacs au centre de Plessisville et remboursement par transfert interac via l'application mobile dans les 5 jours ouvrables (minimum \$ requis)



Modernisation du système de consigne

Plessisville

- Décompte de la matière



Centre de décompte

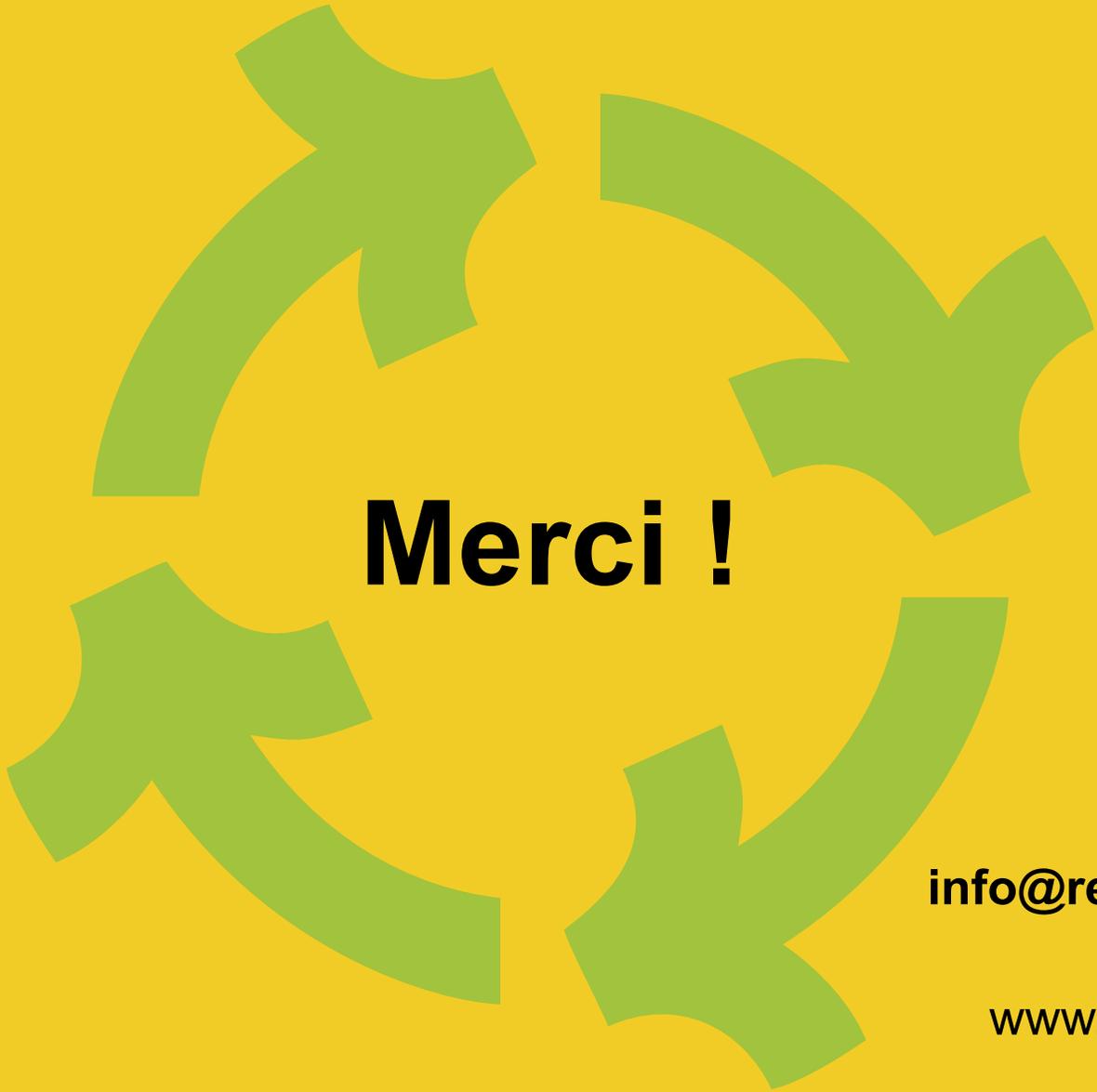
- **Décompte de la matière**
 - a) Les sacs récupérés à Québec sont apportés à Plessisville
 - b) Un employé entre les informations du client, ouvre le sac et dépose le contenu sur un trieur
 - c) Le décompte et le tri sont effectués, les contenants sont compactés et tombent dans des bacs le long d'un convoyeur, selon leur matière
 - d) Les contenants sont remis à un récupérateur



Plus d'info...

Onconsigne.ca

AQRCB.org



Merci !

Pour nous joindre
info@recyc-quebec.gouv.qc.ca

Site Internet
www.recyc-quebec.gouv.qc.ca